

BUILD N°29

L'édito du président

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce 29^{ème} numéro de notre bulletin d'information, le Buldo.

Depuis de nombreuses années, notre association œuvre pour la pratique d'une pêche raisonnée et responsable ainsi que pour la protection des milieux aquatiques. La Gaule Annonéenne n'a de cesse de militer pour défendre toutes les pêches et toutes les techniques respectueuses du poisson et de l'équilibre des milieux.

C'est pourquoi, nous sommes très contents de pouvoir annoncer la reprise du club de pêche au coup au sein de notre association (voir encart page 3).

Le 02 mars prochain verra également la renaissance du concours départemental de montage de mouches portée par le club Mouche de la Gaule Annonéenne.

Une nouvelle édition du concours Float-tube, qui a regroupé plus de 50 compétiteurs en 2023, se déroulera cet automne sur le Rhône à Serrières et le 3^{ème} Troc Pêche est d'ores et déjà en préparation avec un nouveau projet à l'étude.

Cette année notre association fête ses 120 ans d'existence ! À cette occasion nous accueillerons le 21 avril prochain, le congrès annuel de la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche.

La garderie fédérale et nos garde-pêches particuliers ont effectué, la saison dernière, un énorme travail de surveillance et de contrôle. Finalement, près de 50 procès-verbaux ont été dressés. Un grand merci à eux pour leur investissement au service de la pêche et des pêcheurs.

La gestion de la pêche et la protection des milieux aquatiques demandent un investissement humain et temporel important. Le bénévolat trouve alors vite ses limites face aux nombres de sollicitations auxquelles une AAPPMA doit répondre.

C'est pourquoi, notre association, avec le soutien financier et technique de la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche, va porter au cours du premier semestre 2024, la création d'un emploi « les pieds dans l'eau » (voir encart page 4).

C'est encore une année pleine de projets et de perspectives qui nous attend !

Depuis quelques années, le manque chronique d'eau impacte fortement nos rivières et plans d'eau. Ce constat nous impose de revoir nos modes de gestions et nos pratiques. C'est pourquoi, en raison d'une hydrologie de plus en plus défavorable et d'un coût de gestion trop important, notre association a pris la difficile mais nécessaire décision de mettre un terme à la gestion du lac de Vert.

Espérons que 2024 soit plus favorable et que nos cours d'eau et plans d'eau puissent être épargnés par la sécheresse. Il est important de rappeler que la préservation de la ressource en eau est l'affaire de tous. C'est un contrat moral que nous avons envers les générations futures. Soyons, ensemble, à la hauteur des défis qui se présentent.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter, au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Gaule Annonéenne, une belle année 2024 et une bonne saison de pêche.

Frédéric DE ANGELIS
Président de l'AAPPMA
Vice-Président de la Fédération de Pêche de l'Ardèche





La pêche de l'aspe

L'Aspe est essentiellement recherché par les pêcheurs aux leurres. Sa recherche est exigeante, peut s'avérer frustrante, mais passionnante. Cette « flèche d'argent » à la réputation de « poisson aux 1000 lanciers ».

Nous sommes déjà une poignée de pêcheurs locaux à avoir passé des dizaines d'heures à chercher ce poisson et à essayer de comprendre comment les attraper. Malgré notre méconnaissance de l'espèce et des individus de tailles modestes dans le secteur, nous avons déjà remarqué que certains jours, ils attaquaient tous les leurres qui ressemblent plus ou moins à une ablette, rendant sa pêche très ludique et le lendemain, sur le même poste, avec les mêmes conditions, y passer nos boîtes de leurres sans en prendre un seul alors que plusieurs individus chassaient à répétition juste devant nous.

L'aspe a tendance à se servir de la surface de l'eau comme un mur contre lequel il va coincer ses proies et les aspirer avec une grande violence. Ces attaques ne passent généralement pas inaperçues. C'est un poisson vif, agressif et constamment en mouvement et c'est là tout l'attrait pour la pêche de ce poisson : la violence de la touche et le combat.



L'aspe semble apprécier les zones calmes près des grosses veines de courants. Il chasse dans les contres courants créés par les structures, les épis de roches, les piles de pont... on le retrouve également aux abords des zones d'herbiers, les arrivées d'eau, bref, dans toutes les zones dans lesquelles il trouve des ablettes ou des alevins en quantité.

Les leurres de surface type stick bait et jerk minnow animés rapidement sont des valeurs sûres, néanmoins, certains jours, il semble préférer les leurres qui émettent de fortes vibrations de type cuillères ondulantes, tournantes, spin tail ou encore lames vibrantes. Le casting jig (ou métal jig) nous a également rapporté beaucoup de prises. Il ne faut pas hésiter à varier le menu, mais attention, l'aspe a aussi la réputation de s'éduquer très vite !

C'est là que sa traque devient intéressante, avec cette petite touche de frustration qui fait qu'on y revient !

L'aspe, ce nouveau poisson qui colonise le Rhône

Caractéristiques morphologiques et régime alimentaire

L'aspe (*Aspius aspius*) est un poisson blanc et plus précisément un cyprinidé facilement reconnaissable à ses nageoires triangulaires et saillantes, ses petites écailles ainsi que sa bouche orientée vers le haut.

Il peut atteindre 80 cm et plus, ce qui en fait un des plus grands cyprinidés d'Europe.

Parmi les poissons blancs, l'Aspe fait figure d'exception par son régime piscivore avec une nette préférence pour les bancs d'ablettes qu'il attaque frénétiquement, bien souvent avec une grande violence.

Cela fait de lui un poisson passionnant à traquer aux leurres.

Un grand colonisateur

Comme ses congénères la carpe, le sandre, l'ide mélanote, le gobi ou encore le silure, l'aspe est originaire du bassin du Danube. Il a été capturé la première fois dans les filets d'un pêcheur professionnel du Delta de Sauer, au nord de l'Alsace en 1972. Il faudra attendre la fin des années 80 et la dépollution du Rhin, pour qu'il y élise domicile.

L'interconnexion du réseau hydrographique a permis à l'espèce de coloniser la Moselle et ses principaux affluents (Seille, Meurthe) puis la Meuse. En 2000, il fait son apparition sur la Loire (sûrement par le biais d'empoisonnements involontaires) et puis il colonise ses affluents : l'Allier, la Vienne, le Cher...

La progression ne s'arrête pas là, récemment des captures sont recensées dans l'Oise, puis la Seine jusque dans Paris.

Quelques captures sont recensées sur la Saône et depuis 2022, l'aspe fait une apparition subite sur le Rhône en aval de Lyon.

Les témoignages et les captures se sont enchaînés au niveau de Vienne, Condrieu, Peyraud, St Rambert, St Vallier, Tournon, Valence, etc.

En 2022, la taille moyenne des plus grands spécimens capturés dans le coin avoisinait les 30 cm.

En 2023, les plus grands individus capturés mesuraient en moyenne entre 45 et 60 cm.

On peut penser que ce sont les poissons de la même génération qui ont pris une vingtaine de centimètres en 1 an !



Reprise des activités du club de pêche au coup

L'AAPPMA La Gaule Annonéenne, association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique est heureuse de vous annoncer la reprise du club de pêche au coup, destiné aux amateurs de cette technique de pêche fine et sportive.

Le club de pêche au coup a pour objectif de rassembler les passionnés de cette discipline, de partager des conseils et des astuces, et de participer à diverses manifestations. Le club propose également des activités de découverte et d'initiation à la pêche au coup, notamment pour les enfants.

Journées initiation pour les enfants

Le club de pêche au coup organisera des journées initiation pour les enfants. Ces journées seront l'occasion pour les jeunes de découvrir les bases de la pêche au coup, le matériel, les appâts, les montages, et de s'initier à la pratique en toute sécurité. Les enfants seront encadrés par des bénévoles du club, expérimentés et pédagogues.

Le matériel et les appâts seront fournis par le club.

Journées thématiques sur des techniques de pêche au coup

Le club de pêche au coup propose également des journées thématiques sur des techniques de pêche au coup, ouvertes à tous les adhérents du club. Ces journées permettront d'approfondir ses connaissances et de se perfectionner sur des aspects spécifiques de la pêche au coup, tels que la pêche à la grande canne, la pêche à l'anglaise, la pêche au feeder, la pêche à la bolognaise, etc. Les journées thématiques se dérouleront sur différents sites de pêche, choisis en fonction de la technique abordée. Les dates et les lieux seront communiqués ultérieurement par le club.



Adhésion au club de pêche au coup

Pour adhérer au club de pêche au coup, il faut être en possession de la carte majeure de l'AAPPMA La Gaule Annonéenne, qui donne accès à tous les parcours de pêche gérés par l'association. Il faut ensuite s'acquitter d'une cotisation de 40 euros pour rejoindre le club. Cette cotisation permet de financer les activités du club. L'adhésion au club de pêche au coup donne droit à participer à toutes les manifestations organisées par le club, ainsi qu'à bénéficier de conseils et de soutien de la part des autres membres. Les bénévoles du club sont engagés dans le respect de la faune piscicole.

Le club de pêche au coup est animé par des bénévoles, qui sont des pêcheurs passionnés et respectueux de la nature. Le club s'engage à respecter la réglementation en vigueur, à pratiquer une pêche responsable et éthique, et à contribuer à la protection de la faune piscicole et de son environnement. Le club participe également aux actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques menées par l'AAPPMA La Gaule Annonéenne.

Garderie

La garderie est un des piliers fondamentaux que le conseil d'administration de la Gaule Annonéenne souhaite développer. En effet, depuis cette année, la garderie compte deux nouveaux gardes pêche particuliers, en plus de Sylvain, ce qui fait trois gardes.

De plus, la brigade Fédérale (constituée de gardes pêche particuliers assermentés dans tout le département de l'Ardèche) est très active et a réalisé de nombreux contrôles cette année.

Quelques chiffres sont plutôt marquants : 152 tournées ont été effectuées sur notre secteur, et pas moins de 55 infractions ont été relevées, entraînant la rédaction de procès-verbaux : absence de carte de pêche, mode de pêche prohibé, pêche dans une réserve, non-respect du quota journalier de truites ou de la taille réglementaire du brochet...

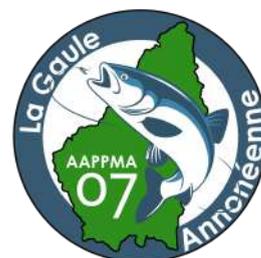
Espérons que pour cette nouvelle année 2024, le nombre d'infractions diminue... **le nombre de contrôle quant à lui va augmenter !**

Alors, respectez la réglementation en vigueur et n'hésitez pas à réserver un accueil chaleureux à nos gardes pêche particulier.

Un emploi pour le Nord-Ardèche !

Cet emploi au sein de la Gaule Annonéenne sera au service de toutes les AAPPMA du Nord Ardèche. Le salarié interviendra sur diverses thématiques comme le soutien administratif, la communication, les animations, la formation des jeunes pêcheurs au travers des Ateliers Pêche Nature, la garderie, le suivi des milieux, la conduite de projets, etc.

Trois autres emplois de ce type seront également mis en place dans le département. Ils permettront d'améliorer le maillage territorial de la fédération de pêche et faciliteront la mise en œuvre des diverses missions incombant au monde associatif de la pêche.



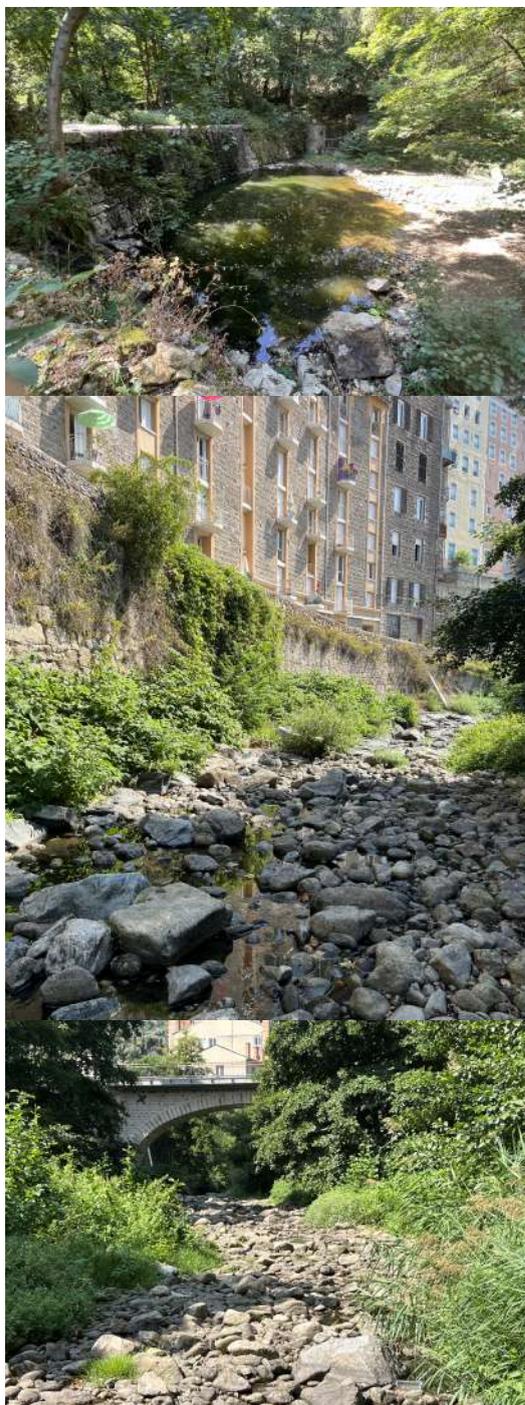
Rejoignez-nous!

Manifestations 2023

2023 a vu défiler de nombreuses manifestations qui ont animé cette année. Tout a commencé par la journée Jeunes et Féminines au lac de Vert du samedi 08 avril. Cette journée conviviale a permis de regrouper 38 participants dont 5 féminines... Une réussite depuis de nombreuses années.

Autre manifestation phare, qui a encore été cette année une véritable réussite : le challenge float tube. Il a eu lieu le dimanche 24 septembre sur les berges du Rhône à Serrières. Pas moins de 52 participants dont des jeunes de nos Ateliers Pêche et Nature, de nombreuses et belles prises, une météo clémente, un repas copieux, de jolies dotations... tous les ingrédients d'une journée réussie.

Enfin, la commune d'Andance a accueilli la deuxième édition du Troc pêche à la salle Grasset. Cette manifestation, qui a regroupé 17 «vendeurs» particuliers ou professionnels, a permis à de nombreux pêcheurs d'acquérir du matériel de pêche.



Sécheresse et arrêté-cadre sécheresse

2023 a malheureusement encore été une année compliquée pour les milieux aquatiques. Une sécheresse majeure a touché les cours d'eau de notre territoire, et, certains tronçons de cours d'eau, ont subi des assècs jusqu'alors jamais vus. Le manque d'eau et la hausse des températures impactent chaque année davantage la qualité de nos milieux

Notre association s'est mobilisée aux côtés de la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche et des acteurs du territoire pour faire prendre conscience des enjeux de protection de nos cours d'eau et faire appliquer la réglementation en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Un arrêté-cadre sécheresse est en vigueur sur chaque département. Cet arrêté est mis en place afin de définir les modalités de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse. Cet arrêté s'applique aux sources, aux eaux superficielles et aux eaux souterraines. L'arrêté cadre sécheresse de l'Ardèche est consultable ici :

https://www.ardeche.gouv.fr/contenu/telechargement/22000/183159/file/20230606_arrete%20cadre%20secheresse%20signe.pdf

Les mesures de gestion sont progressives et varient en intensité selon quatre niveaux de gravité du manque d'eau :

Le niveau de la vigilance, qui informe d'une dégradation de la quantité des ressources et invite tout un chacun à faire dès à présent des économies d'eau pour préserver la ressource ;

Le niveau d'alerte : qui instaure les premières mesures de restriction en fonction des usages ;

Le niveau d'alerte renforcée : qui vise à intensifier les restrictions ;

Le niveau de crise : qui priorise l'approvisionnement en eau potable, les usages liés à la santé, la salubrité et la sécurité ainsi que l'abreuvement des animaux.

Au-delà des cours d'eau et plans d'eau, les bouleversements hydrologiques impactent l'environnement dans son ensemble. Des gestes simples de notre vie quotidienne peuvent dorénavant être touchés, chose encore impensable il y a quelques dizaines d'années.

La préservation de la ressource en eau n'est pas qu'une affaire de pêcheurs, mais bien l'affaire de tous. Chaque geste d'économie d'eau compte. Renseignez-vous sur les bonnes pratiques à adopter auprès des différents acteurs de l'eau.

En période de sécheresse, vous pouvez consulter les restrictions d'eau qui vous concernent en suivant le lien ci-après <https://vigieau.gouv.fr/?profil=particulier>



En période de sécheresse :

Lors des épisodes de pénurie d'eau, des comités « Sécheresse » sont régulièrement animés par la Direction Départementale des Territoires (DDT) en fonction de l'évolution de la situation hydrologique sur le département.

Ces comités réunissent autour de la table, les services de l'État, les collectivités territoriales et les représentants de l'ensemble des usagers de l'eau. Lors de chaque comité une présentation du contexte hydrologique actuel et à venir est faite. Les mesures de restrictions mises en place sont évaluées ainsi que leurs futures évolutions.

Ce travail de concertation entre tous les usagers pour un partage équitable de la ressource est nécessaire, mais, nous regrettons que la préservation des milieux aquatiques soit oubliée et que les recours à des mesures dérogatoires en faveur de tel ou tel usage soit toujours de mise. Ces mesures sont dommageables pour nos milieux avec des conséquences irréversibles sur la biodiversité.

Dans le cadre d'une gestion patrimoniale de la ressource piscicole, basée sur la capacité des populations piscicoles naturelles à se régénérer d'elles-mêmes, les sécheresses intenses et les assèchements impactent fortement l'équilibre fragilisé de ces populations et la qualité des milieux. Une mortalité massive dans une pollution piscicole naturelle est synonyme de perte d'un patrimoine génétique irremplaçable. On sait pourtant que la préservation de ce patrimoine est une condition indispensable pour favoriser la résilience des espèces aquatiques.

Nous regrettons que la préservation du milieu aquatique ne soit pas prise à la hauteur des enjeux qu'elle représente et que les milieux aquatiques soient une simple variable d'ajustement dans le cadre des mesures de restriction prises.

Il est bon de rappeler que l'article L430-1 du code de l'environnement indique que « La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. [...] »

En cas de sécheresse, d'autres activités peuvent avoir un impact néfaste sur les milieux comme par exemple les rejets, barrages de galets, circulation dans le cours d'eau, activités aquatiques...

La pêche de loisir doit elle aussi tirer les enseignements de l'évolution de nos milieux et tendre vers une plus grande protection de la ressource piscicole. La pêche d'aujourd'hui, n'est pas la pêche d'hier et ne sera sûrement pas la pêche de demain. Nous pouvons accompagner ce changement en travaillant sur la restauration des zones humides et des cours d'eau. Cela passe aussi par la formation des futures générations de pêcheurs et de gestionnaires des associations de pêche.

Enfin, nous appelons de nos vœux que des moyens supplémentaires puissent être alloués aux services de l'Etat afin de permettre la mise en œuvre d'une réelle politique de contrôle des prélèvements en période de sécheresse. A l'instar du plan blanc dans les établissements de santé, à quand un plan « bleu » pour la ressource en eau ?

Des nouvelles du club Mouche

A partir de fin septembre, le club accueille petits et grands les mardis, de 18H30 à 20H00. Vous pourrez apprendre à confectionner des imitations de toutes sortes (sèches, nymphes, streamers...), maîtriser les techniques de lancer, connaître toutes les astuces du pêcheur à la mouche (bas de lignes efficaces, nœuds, matériel de base...).

Au retour des beaux jours, des sorties en lacs et rivières sont organisées dans une ambiance qui se veut facile, conviviale et amicale.

Le club défend bien sûr les valeurs de La Gaule Annonéenne : le respect de la nature, de la faune sauvage et plus largement de l'environnement.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer!



Le domaine de l'association



- Villes
- ▲ Parcours carpe de nuit
- ▲ Parcours sans tuer 1ère catégorie - Toutes techniques*
- ▲ Parcours sans tuer 2ème catégorie - Carnassiers seulement - Leurres artificiels uniquement*
- ▲ Parcours sans tuer 2ème catégorie - Toutes techniques*
- ▲ Parcours à gestion raisonnée 2ème catégorie - Prélèvement limité à deux poissons par jour
- Eaux de 1ère catégorie avec réglementation spécifique*
- Eaux de 1ère catégorie
- - - Eaux de 1ère catégorie - AAPPMA voisines
- Eaux de 2nd catégorie
- Eaux de 2nd catégorie - AAPPMA voisines
- - - Limites départementales

* Consulter l'Arrêté Pêche en vigueur ou réglementation spécifique sur www.annonay-peche.com

Auteur : Gaule Annonéenne – 2024 - D'après scan25 de l'IGN



Nos coordonnées

A.A.P.P.M.A La Gaule Annonéenne

Ex Ecole maternelle - Bernaudin

07100 Annonay

Site internet : www.annonay-peche.com

Contact : gaule.annonéenne@gmail.com

Suivez nous sur Facebook



Président : Fred DE ANGELIS 06 08 02 42 49

Secrétaire : Jérémie SASTRE 06 26 38 38 69

Fédération de pêche de l'Ardèche

Site internet : www.peche-ardeche.com

Contact : accueil.federation@peche-ardeche.com

Président : Emmanuel VIALLE

Secrétariat : 04 75 37 09 68

Assemblée Générale

Vendredi 7 février 2025

Membres du conseil d'administration

Frédéric DE ANGELIS (Président)

Didier DUCLAUT (Vice-Président)

Patrick PACHOT (Trésorier)

Jérémie SASTRE (Secrétaire)

Didier MOREL

Mickaël MEYRAND

Fernand DE CASTRO

Emmanuel ROLETTI

Christophe GALDEMAS

Jérémie ALLEON

Jonathan PARIS

Johann FOMBONNE

Sofiane ZOUAOU

Bruno PERRIER

Joann GUILLERMET

Christian LEFEVRE

Cyrille MARGIRIER

Christian PEZZOTA

Gabin CHAZOT

Julien BAILE

Garderie

Sylvain SOUVIGNET (Garde Fédéral)

William BRUNET (Garde Fédéral)

Dragoshi HAJRULLA (Garde Particulier)

Contacts utiles

O.F.B. (Office Français pour la Biodiversité)

Tél.: 04 75 29 06 93

Garde local O.F.B.

Pascal LAQUET : 06 72 08 14 65

